COMPTES CONSOLIDÉS

BNP Paribas Cardif

30 juin 2018

BNP PARIBAS CARDIF

L'assureur d'un monde qui change

Table des matières

1. BILAN ACTIF 4

2. BILAN PASSIF 5

3. COMPTE DE RÉSULTAT 6

4. ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES 7

5. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 8

6. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE 9

7. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS 10

Note 1 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES 10

1.1 ENVIRONNEMENT NORMATIF 10

1.2 PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION 14

Note 2 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION 15

2.1 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION 15

2.2 INTÉRÊTS MINORITAIRES SIGNIFICATIFS 17

Note 3 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES 18

Note 4 NOTES RELATIVES AU BILAN CONSOLIDÉ 19

4.1 ÉCARTS D'ACQUISITION 19

4.2 IMMOBILIER DE PLACEMENT 19

4.3 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE 20

4.4 PLACEMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT 20

4.5 PRÊTS ET CRÉANCES 21

4.6 INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET DÉRIVÉS INCORPORÉS SÉPARÉS 21

4.7 DÉTERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS 22

4.8 CAPITAL 25

4.9 DETTES DE FINANCEMENT 25

4.10 PASSIFS LIÉS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT HORS PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE 27

4.11 PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE 28

Note 5 INFORMATION COMPLÉMENTAIRE 29

5.1 ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA CLOTURE 29

1. Bilan actif

En millions d'euros, au	Notes	30 juin 2018	31 décembre 2017
Écarts d'acquisition	4.1	248	248
Valeur des portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance acquis		179	79
Autres immobilisations incorporelles		289	289
Actifs incorporels		**716**	**616**
Immobilier de placement	4.2	3 138	3 106
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		3 755	4 228
Actifs financiers disponibles à la vente	4.3	105 730	109 537
Placements financiers en valeur de marché par résultat	4.4	37 778	33 760
Prêts et créances	4.5	1 701	1 837
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	4.6	505	379
Investissements dans des entités de placement mises en équivalence		303	407
Placements en Unités de Compte		49 582	48 044
Placements		**202 492**	**201 298**
Investissements dans les entreprises mises en équivalence		**825**	**886**
Part des réassureurs dans des passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement	4.10	**3 135**	**3 169**
Immobilisations corporelles		376	378
Frais d'acquisition reportés et assimilés		1 471	1 503
Actifs d'impôts différés		210	162
Créances nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance		1 285	936
Créances d'impôt exigible		66	255
Autres créances		1 322	1 101
Autres actifs		**4 730**	**4 335**
Trésorerie et équivalents de trésorerie		**2 792**	**1 638**
TOTAL ACTIF		214 690	211 942

2. Bilan passif

En millions d'euros, au	Notes	30 juin 2018	31 décembre 2017
Capital	4.8	150	150
Primes d'émission, de fusion et d'apport		2 988	2 988
Variation d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres		765	1 062
Réserves non distribuées		786	(265)
Résultat de la période - part du Groupe		431	1 007
Capitaux propres - part du Groupe		**5 120**	**4 942**
Intérêts minoritaires		**149**	**46**
CAPITAUX PROPRES TOTAUX		**5 269**	**4 988**
Dettes subordonnées	4.9	4 609	4 574
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	4.9	1 853	1 556
Dettes de financement	**4.9**	**6 462**	**6 130**
Passifs techniques liés à des contrats d'assurance	4.10	91 924	90 267
Passifs techniques liés à des contrats d'assurance en Unités de Compte	4.10	46 252	44 568
Passifs techniques liés aux contrats d'assurance	**4.10**	**138 177**	**134 835**
Passifs techniques liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire	4.10	30 774	29 335
Passifs techniques liés à des contrats d'investissement en Unités de Compte	4.10	3 667	3 534
Passifs techniques liés aux contrats d'investissement	**4.10**	**34 442**	**32 869**
Participation aux bénéfices différée passive	**4.11**	**14 799**	**16 528**
PASSIFS TECHNIQUES LIÉS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT		**187 417**	**184 232**
Provisions pour risques et charges		**234**	**292**
Passifs d'impôts différés		263	228
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire		9 573	10 466
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance		3 009	3 253
Dettes d'impôt exigibles		206	54
Instruments dérivés passifs	4.6	473	405
Autres dettes		1 783	1 894
Autres passifs		**15 307**	**16 300**
TOTAL PASSIF		214 690	211 942

3. Compte de résultat

En millions d'euros	1er semestre 2018	1er semestre 2017
Primes émises	12 812	11 356
Variation des primes non acquises	6	(69)
Primes acquises	**12 818**	**11 287**
Produits des autres activités	**21**	**8**
Produits des placements	2 202	2 340
Charges des placements	(259)	(237)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	333	103
Quote-part du résultat net des entités de placement mises en équivalence	1	8
Variation de valeur des placements comptabilisés à la valeur de marché par résultat	(658)	2 517
Variation des dépréciations sur placements	(13)	165
Produits des placements hors charges de financement	**1 606**	**4 897**
Charges des prestations des contrats	(11 500)	(13 561)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(60)	28
Charges des autres activités	(131)	(89)
Frais d'acquisition des contrats	(1 512)	(1 405)
Amortissements des valeurs de portefeuilles acquis	(4)	(0)
Frais d'administration	(628)	(627)
Autres produits et charges opérationnels courants	12	1
Autres produits et charges courants	**(13 823)**	**(15 652)**
Autres produits et charges opérationnels non courants	44	1
Résultat opérationnel avant impôt	**666**	**540**
Charges de financement	(67)	(91)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	62	29
Impôt sur les résultats	(230)	(154)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	431	323
Intérêts minoritaires	0	(1)
Résultat net - Part du groupe	**431**	**323**

4. État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres

En millions d'euros	1er semestre 2018	1er semestre 2017
Résultat net consolidé	**431**	**324**
Variation des écarts de conversion	(40)	(44)
Variation de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	(1 342)	(1 214)
Variation de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, rapportée au résultat de la période	(183)	41
Variation de valeur différée des instruments dérivés de couverture	(7)	4
Variation de la comptabilité reflet nette d'impôt différé	1 332	1 048
Variation de valeur des éléments relatifs aux entreprises mises en équivalence	(48)	(55)
Eléments pouvant être rapportés au résultat	**(288)**	**(220)**
Effets des réestimations sur les régimes d'avantage postérieurs à l'emploi	1	2
Variation de valeur des éléments relatifs aux entreprises mises en équivalence	(0)	0
Eléments ne pouvant être rapportés au résultat	**1**	**2**
VARIATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISÉE DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	**(287)**	**(219)**
TOTAL DU RÉSULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIF ET DE PASSIF COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	144	105
Part du Groupe	133	105
Part des minoritaires	11	(1)

5. Tableau de variation des capitaux propres

En millions d'euros	Part du groupe						
	Capital social	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Total des Variations comptabilisées directement en capitaux propres	Réserves non distribuées	Total Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2016	**150**	**2 988**	**1 277**	**165**	**4 580**	**40**	**4 619**
Variation d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres (1)	-	-	(215)	0	(215)	(1)	(216)
Résultat net consolidé de l'exercice (2)	-	-	-	1 007	1 007	(0)	1 007
Total du résultat net et des Variation d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres (1) + (2)	-	-	**(215)**	**1 007**	**793**	**(1)**	**791**
Distribution de dividendes et versement d'acomptes (a)	-	-	-	(456)	(456)	(0)	(456)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	(2)	(2)
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle	-	-	-	27	27	9	36
Autres variations	-	-	-	(0)	(0)	(0)	(0)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2017	**150**	**2 988**	**1 062**	**742**	**4 942**	**46**	**4 988**
Variation d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres (3)	-	-	(298)	(0)	(298)	11	(287)
Résultat net consolidé de l'exercice (4)	-	-		431	431	0	431
Total du résultat net et des Variation d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres (3) + (4)	-	-	**(298)**	**431**	**133**	**11**	**144**
Distribution de dividendes et versement d'acomptes	-	-		(0)	(0)	(2)	(2)
Variation de périmètre	(0)	-	-	0	0	0	0
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle	-	-	-	44	44	98	142
Autres variations	-	-	-	(0)	(0)	(3)	(4)
SITUATION AU 30 JUIN 2018	150	2 988	765	1 217	5 120	149	5 269

(a) dont 345 millions d'euros d'acomptes sur dividendes en 2017

6. Tableau des flux de trésorerie

Comme le permet la recommandation ANC n°2013-05, pour l'établissement du tableau de flux de trésorerie, le Groupe BNP Paribas Cardif a retenu la méthode indirecte.

En millions d'euros	1er semestre 2018	1er semestre 2017
Résultat opérationnel avant impôt	**666**	**540**
Plus et moins-values de cession des placements	(319)	(224)
Dotations nettes aux amortissements	71	61
Variation des frais d'acquisitions reportés	19	(40)
Variation des dépréciations	(22)	(196)
Dotations nettes aux provisions techniques d'assurance et passifs financiers	4 599	5 809
Dotations nettes aux autres provisions	24	(6)
Variation de la valeur des instruments financiers comptabilisés à la valeur de marché par résultat (hors trésorerie et équivalent de trésorerie)	111	(2 910)
Quote-part dans les entreprises associées et co-entreprises représentant des placements	(1)	(8)
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	(31)	230
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	**4 451**	**2 716**
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	50	79
Variation des créances et dettes d'exploitation	(247)	(225)
Variation des valeurs données ou reçues en pension	(8)	10
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	399	81
Impôts nets décaissés	66	(146)
Flux monétaires indépendants du résultat liés aux activités opérationnelles	**260**	**(201)**
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	**5 377**	**3 055**
Flux de trésorerie liés aux Variation de périmètre	**148**	**(32)**
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements d'actifs financiers	**10 204**	**13 091**
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions d'actifs financiers	**(13 885)**	**(15 893)**
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	**(22)**	**(20)**
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	**(3 555)**	**(2 855)**
Émissions d'instruments de capital	50	43
Dividendes payés	(2)	(111)
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	**48**	**(68)**
Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	12	-
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement	(493)	343
Intérêts payés sur dettes de financement	(67)	(91)
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	**(548)**	**252**
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	**(500)**	**183**
EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**1**	**(13)**
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN DÉBUT DE PÉRIODE	**631**	**616**
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	5 377	3 055
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(3 555)	(2 855)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(500)	183
Effet des Variation de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1	(13)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN FIN DE PÉRIODE	1 954	986
Trésorerie et équivalents de trésorerie active *(Note 1)*	2 792	1 275
Dettes à vue	(838)	(289)
dont dettes rattachées	-	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie passive	(838)	(289)

7. Notes annexes aux comptes consolidés

NOTE 1 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1 ENVIRONNEMENT NORMATIF

Les comptes consolidés intermédiaires du Groupe BNP Paribas Cardif au 30 juin 2018 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 « Information Financière Intermédiaire », qui permet la publication de comptes semestriels résumés et définit les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués.

Ainsi, les comptes consolidés intermédiaires résumés du Groupe BNP Paribas Cardif comprennent les états financiers prévus par la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », établis selon un format identique à celui des comptes publiés au 31 décembre 2017, accompagnés d'une sélection de notes explicatives présentant les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances du Groupe BNP Paribas Cardif.

Ces comptes semestriels résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017 du Groupe BNP Paribas Cardif et doivent être lus en complément de ces derniers. Ils sont établis avec un comparatif :

- au 31 décembre 2017 pour les informations bilantielles ; et
- au 30 juin 2017 pour les informations relatives au résultat, ce comparatif ayant été préparé en application de la norme IFRS 1.

Les principes de comptabilisation et d'évaluation appliqués par le Groupe au 30 juin 2018 sont identiques à ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2017, auxquels s'ajoutent les principes relatifs aux normes dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Ils sont conformes aux normes IAS/IFRS, amendements et interprétations IFRIC telles qu'adoptés par l'Union Européenne à la date du 30 juin 2018.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne à la date du 30 juin 2018 lorsque cette application est optionnelle.

1.1.1 Nouvelles normes appliquées à compter du 1er janvier 2018

Normes, amendements ou interprétations	Date du règlement de l'Union Européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement à IFRS 4 Application d'IFRS 9 Instruments financiers avec IFRS 4 Contrats d'assurance	03/11/2017 (UE 2017-1988)	1er janvier 2018 Option, sous conditions, pour le différé d'application d'IFRS 9 Instruments financiers
IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients Remplacement d'IAS 11 Contrats de construction et d'IAS 18 Produits des activités ordinaires	22/09/2016 (UE 2016-1905)	1er janvier 2018

Amendement à IFRS 4 Application d'IFRS 9 Instruments financiers avec IFRS 4 Contrats d'assurance : Option pour le différé d'application d'IFRS 9

L'amendement à la norme IFRS 4, approuvé par le règlement 2017-1988 du 3 novembre 2017, fixe les conditions suivantes à respecter par l'entreprise d'assurance pour bénéficier de l'exemption temporaire à l'application de la norme IFRS 9 (option dite du « différé ») :

- l'entreprise d'assurance ne doit avoir précédemment appliquée aucune version d'IFRS 9 ;
- ses activités doivent être principalement liées à l'assurance, cette condition étant respectée si la valeur comptable des passifs liés à l'assurance représente plus de 90% du total des dettes figurant au bilan.

Le Groupe BNP Paribas Cardif respecte ces deux conditions et a donc opté pour l'application différée de la norme IFRS 9.

Norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients

Au sein du Groupe BNP Paribas Cardif, la norme IFRS 15 concerne les seules entités de service, peu nombreuses, et s'applique uniquement aux revenus des activités de service qu'elles génèrent.

L'application de cette nouvelle norme par le Groupe BNP Paribas Cardif n'a pas d'incidence sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2018. En effet, les modalités de reconnaissance du revenu des entités de service définies par la norme IAS 18 ont été jugées compatibles avec la norme IFRS 15.

1.1.2 Nouvelles normes publiées par l'IASB au 30 juin 2018

Normes publiées par l'IASB et adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2018		
Normes, amendements ou interprétations	Date du règlement de l'Union Européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
IFRS 9 Instruments financiers Remplacement d'IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation	22/11/2016 (UE 2016-2067)	1er janvier 2018 1er janvier 2021 pour les entreprises d'assurance optant, sous conditions, pour le différé d'application d'IFRS 9 prévu par l'amendement à IFRS 4 du 3 novembre 2017
Amendement à IFRS 9 Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative	22/03/2018 (UE 2018-498)	1er janvier 2019
IFRS 16 Contrats de location Remplacement d'IAS 17 Contrats de location	31/10/2017 (UE 2017-1986)	1er janvier 2019

Normes publiées par l'IASB mais non adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2018	
Normes, amendements ou interprétations	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
IFRS 17 Contrats d'assurance Remplacement d'IFRS 4 Contrats d'assurance	1er janvier 2021

Norme IFRS 9 Instruments financiers et amendement à IFRS 9 Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative

Publiée par l'IASB en juillet 2014 et adoptée par l'Union Européenne le 22 novembre 2016, la norme IFRS 9 « Instruments Financiers » remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » relative au classement et à l'évaluation des instruments financiers.

La norme IFRS 9 définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers et de comptabilité de couverture générale (ou micro-couverture).

Entrée en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, la norme IFRS 9 est applicable par les entreprises européennes tous secteurs d'activité confondus, à l'exception des entreprises d'assurance qui sont autorisées, sur option et sous conditions, à en reporter l'application jusqu'au 1er janvier 2021 au plus tard.

Un amendement à la norme IFRS 9 « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative », publié par l'IASB en octobre 2017 et adopté par l'Union Européenne en mars 2018, clarifie le classement des actifs financiers comportant des clauses de remboursement pouvant conduire à la perception d'une indemnité par l'emprunteur. Cet amendement entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, une application anticipée étant possible.

L'option retenue par le Groupe BNP Paribas Cardif de différer l'application d'IFRS 9 au 1er janvier 2021 entraîne le report à cette date de l'application de l'amendement à la norme IFRS 9 « Clauses de remboursement anticipée ».

Les travaux préparatoires à la mise en place de la norme IFRS 9 chez BNP Paribas Cardif se sont poursuivis au premier semestre 2018 et s'échelonneront sur la période du différé. Ils prendront en compte la position du Groupe BNP Paribas à la date où BNP Paribas Cardif appliquera pour la première fois la norme IFRS 9, notamment en ce qui concerne la comptabilité de couverture, laquelle continue à être régie par les dispositions de la norme IAS 39 que BNP Paribas a décidé de maintenir jusqu'à l'entrée en vigueur de la future norme sur la macro-couverture, conformément au choix laissé en ce domaine par la norme IFRS 9.

Norme IFRS 16 Contrats de location

La norme IFRS 16 « Contrats de locations » publiée en janvier 2016 et adoptée par l'Union Européenne en novembre 2017, entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. Elle remplacera la norme IAS 17 « Contrats de location » et les interprétations relatives à la comptabilisation de ces contrats.

La norme IFRS 16 donne une nouvelle définition des contrats de location qui implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant pour l'essentiel inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Pour le preneur, la norme imposera la comptabilisation au bilan de tous les contrats de location sous forme d'un droit d'utilisation sur l'actif loué, enregistré dans les immobilisations et au passif, la comptabilisation d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant

la durée de la location. Le droit d'utilisation sera amorti linéairement et la dette financière actualisée sur la durée du contrat de location. Cette norme implique donc un changement principalement pour les contrats de location simple ou opérationnelle qui, en application de la norme IAS 17, ne donnaient pas lieu à un enregistrement au bilan des actifs pris en location.

L'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels sur l'établissement des comptes de BNP Paribas Cardif ont été initiés à la suite de sa publication et sont en cours pour une première application planifiée au 1er janvier 2019.

Norme IFRS 17 Contrats d'assurance

La norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », qui remplacera la norme actuelle IFRS 4, a été publiée par l'IASB le 18 mai 2017, pour une application obligatoire au 1er janvier 2021 et devra être préalablement adoptée par l'Union Européenne, pour application en Europe.

Elle établit les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application, ainsi que les dispositions relatives aux informations à fournir à leur sujet.

La norme prévoit que les passifs relatifs aux contrats d'assurance soient évalués sur la base de la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs probabilisés et actualisés (« Estimates of future cash-flows »), complétée par un ajustement pour risque (« Risk Adjustment ») couvrant l'incertitude sur les estimations, et par une marge de services contractuels représentant les profits futurs attendus du contrat (« Contractuel service margin »).

Cette approche, correspondant au modèle général, est adaptée dans le cas des contrats participatifs qui peuvent sous conditions bénéficier d'un modèle spécifique (la « Variable Fee Approach (VFA) ») dans lequel la marge de services contractuels capture à la fois l'effet de changements d'estimation sur les passifs et sur les actifs sous-jacents.

Les contrats de courte durée peuvent faire l'objet d'une approche simplifiée (« Premium Allocation Approach ») similaire au report de primes tel que pratiqué actuellement pour les contrats non vie. Cette approche peut également s'appliquer aux contrats de plus longue durée si elle conduit à des résultats similaires à ceux du modèle général.

Les contrats participatifs de BNP Paribas Cardif devraient pour la plupart d'entre eux pouvoir être évalués selon la « Variable Fee Approach ». Les contrats d'assurance des emprunteurs (ADE) et prévoyance devraient relever du modèle général ou de l'approche simplifiée si les conditions sont remplies.

En sus des modifications attendues en matière d'évaluation des passifs d'assurance et des actifs de réassurance, la nouvelle norme devrait également entraîner des changements significatifs dans la reconnaissance des revenus issus des contrats d'assurance et dans la présentation des produits et des charges liés à ces derniers dans l'État du résultat global.

BNP Paribas Cardif a commencé, au premier semestre 2017, un projet de préparation à la mise en œuvre de la norme, qui va se dérouler sur la période 2017– 2020, selon le calendrier prévu.

1.2 PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les principes et méthodes de consolidation appliqués par le Groupe BNP Paribas Cardif au 30 juin 2018 sont identiques à ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2017.

Lors de la première consolidation au 30 juin 2018 de différentes entités immobilières sous influence notable ou contrôle conjoint, le Groupe BNP Paribas Cardif a décidé d'utiliser l'option permettant d'évaluer en valeur de marché une participation dans une entreprise associée, directement ou indirectement via une entité qui est un fonds commun de placement, une société d'investissement à capital variable ou une entité semblable telle qu'un fonds d'assurance lié à des placements.

NOTE 2 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.1 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dénominations	Pays	30 juin 2018				31 décembre 2017			
		Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Réf.	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Réf.
HOLDINGS									
BNP Paribas Cardif	France	Société consolidante	100,0	100,0		Société consolidante	100,0	100,0	
BNP Paribas Cardif BV	Pays-Bas	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Nordic AB	Suède	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Pinnacle Insurance Holdings PLC	Royaume Uni	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
CB (UK) Ltd - Fond 'C'	Royaume Uni	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Icare Holding SA	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
NCVP Participacoes SA	Brésil	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
ASSURANCE									
BNP Paribas Cardif Emeklilik AS	Turquie	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
BNP Paribas Cardif General Insurance Co Ltd	Corée	ME	90,0	90,0		ME *	90,0	90,0	(2)
BNP Paribas Cardif Levensverzekeringen NV	Pays-Bas	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
BNP Paribas Cardif Life Insurance Co.	Corée	IG	85,0	85,0		IG	85,0	85,0	
BNP Paribas Cardif Pojistovna AS	République Tchèque	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
BNP Paribas Cardif Schadeverzekeringen V	Pays Bas	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
BNP Paribas Cardif Seguros de Vida SA	Chili	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
BNP Paribas Cardif Seguros Generales SA	Chili	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
BNP Paribas Cardif Sigorta Anonim Sirketi	Turquie	ME *	100,0	100,0	(4)				
BNP Paribas Cardif TCB Life Insurance Company Ltd	Taiwan	ME	49,0	49,0		ME	49,0	49,0	
BNP Paribas Cardif Vita Compagnia di Assicurazioni e Riassicurazioni SPA	Italie	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
BoB Cardif Life Insurance Company	Chine	ME	50,0	50,0		ME	50,0	50,0	
Cardif Assurance Risk Divers (succ. Roumanie)	Roumanie	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurance Risques Divers (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurance Risques Divers (succ. Autriche)	Autriche	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurance Risques Divers (succ. Belgique)	Belgique	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurance Risques Divers (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurance Risques Divers (succ. Espagne)	Espagne	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurance Risques Divers (succ. Italie)	Italie	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurance Risques Divers (succ. Japon)	Japon	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurance Risques Divers (succ. Luxembourg)	Luxembourg	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurance Risques Divers (succ. Pologne)	Pologne	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurance Risques Divers (succ. Portugal)	Portugal	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurance Risques Divers (succ. Suisse)	Suisse	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurance Risques Divers (succ. Taiwan)	Taiwan	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurance Risques Divers SA	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurance Vie (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurance Vie (succ. Autriche)	Autriche	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurance Vie (succ. Belgique)	Belgique	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurance Vie (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurance Vie (succ. Espagne)	Espagne	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurance Vie (succ. Italie)	Italie	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurance Vie (succ. Japon)	Japon	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurance Vie (succ. Portugal)	Portugal	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurance Vie (succ. Roumanie)	Roumanie	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurance Vie (succ. Suisse)	Suisse	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurance Vie (succ. Taiwan)	Taiwan	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Assurance Vie SA	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Biztosito Magyarorszag Zartkoruen	Hongrie	ME *	100,0	100,0	(4)				
Cardif Colombia Seguros Generales SA	Colombie	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Compania de Seguros	Perou	ME *	100,0	100,0		ME *	100,0	100,0	(4)
Cardif do Brasil Seguros e Garantias SA	Brésil	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Do Brasil Vida e Previdencia S.A	Brésil	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif EL Djazair	Algérie	ME *	100,0	100,0		ME *	100,0	100,0	
Cardif Forsakring	Suède	ME *	100,0	100,0		ME *	100,0	100,0	
Cardif Forsakring AB (succ. Danemark)	Danemark	ME *	100,0	100,0		ME *	100,0	100,0	
Cardif Forsakring AB (succ. Norvège)	Norvège	ME *	100,0	100,0		ME *	100,0	100,0	
Cardif hayat Sigorta Anonim Sirketi Vie	Turquie	ME *	100,0	100,0		ME *	100,0	100,0	(4)
Cardif IARD	France	IG	66,0	66,0	(2)	ME *	83,0	83,0	(4)
Cardif Insurance Co LLC	Russie	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Life Insurance Japan	Japon	IG	75,0	75,0	(4)				
Cardif Limtada	Brésil	ME *	100,0	100,0	(4)				
Cardif LivForsakring AB	Suède	ME *	100,0	100,0		ME *	100,0	100,0	
Cardif Livforsakring AB (succ. Danemark)	Danemark	ME *	100,0	100,0		ME *	100,0	100,0	
Cardif Livforsakring AB (succ. Norvège)	Norvège	ME *	100,0	100,0		ME *	100,0	100,0	
Cardif Lux Vie	Luxembourg	ME	33,3	33,3		ME	33,3	33,3	
Cardif Mexico Seguros de Vida SA	Mexique	ME *	100,0	100,0		ME *	100,0	100,0	
Cardif Mexico Seguros Generales SA	Mexique	ME *	100,0	100,0		ME *	100,0	100,0	
Cardif Non Life Insurance Japan	Japon	IG	100,0	75,0	(4)				
Cardif Polska	Pologne	ME *	100,0	100,0		ME *	100,0	100,0	
Cardif Seguros	Argentine	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Servicios S.A.C	Pérou	ME *	100,0	100,0	(4)				
Cardif Servicios SA	Argentine	ME *	100,0	100,0		ME *	100,0	100,0	(4)
CARGEAS Assicurazioni S.p.A	Italie	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Icare Assurance SA	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Luizaseg	Brésil	ME	50,0	50,0		ME	50,0	50,0	
Natio Assurance	France	IG	100,0	100,0		ME	50,0	50,0	
Poistovna Cardif Slovakia	Slovaquie	ME *	100,0	100,0		ME *	100,0	100,0	
State Bank India Life Cy Ltd	Inde	ME	22,0	22,0		ME	22,0	22,0	
Vietcombank Cardif Life Insurance Company LTD	Vietnam	ME	43,0	43,0	(4)				
AUTRES ACTIVITES									
BNP Paribas Cardif Servicios y Asistencia Limitada	Chili	ME *	100,0	100,0		ME *	100,0	100,0	
BNPP PSC Limited	Royaume Uni	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Cardif Pinnacle Insurance Management Services	Royaume Uni	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
GIE BNP Paribas Cardif	France	IG	99,5	99,5		IG	99,5	98,5	

Dénominations	Pays	30 juin 2018 Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Réf.	31 décembre 2017 Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Réf.
PLACEMENTS D'ASSURANCE									
AEW Immocommercial	France	VM	20,5	20,5	(4)				
Agathe Retail France	France	VM	33,3	33,3	(4)				
Assuvie	France	ME	50,0	50,0		ME	50,0	50,0	
Bouleragny SCI	France	VM	50,0	50,0	(4)				
Capital France Hôtel	France	IG	98,4	98,4		IG	98,7	98,7	
Cardimmo	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
CFH Bercy	France	IG	100,0	98,6		IG	100,0	98,6	
CFH Bercy Hotel	France	IG	100,0	98,6		IG	100,0	98,6	
CFH Bercy Intermédiaire	France	IG	100,0	98,6		IG	100,0	98,6	
CFH Boulogne	France	IG	100,0	98,6		IG	100,0	98,6	
CFH Cap d'ail	France	IG	100,0	98,6		IG	100,0	98,6	
CFH Milan Holdco SRL	France	IG	100,0	98,6		IG	100,0	98,6	(4)
CFH Montmartre	France	IG	100,0	98,6		IG	100,0	98,6	
CFH Montparnasse	France	IG	100,0	98,6		IG	100,0	98,6	
C-Santé	France	IG	100,0	100,0	(4)				
EP L	France	VM	34,0	34,0	(4)				
Fleur SAS	France	VM	33,3	33,3	(4)				
Foncière partenaires	France	VM	20,0	20,0	(4)				
FONDIS	France	VM	25,0	25,0	(4)				
Fundamenta	Italie	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Harewood Helena 2 Ltd	Royaume Uni	IG	100,0	100,0	(4)				
Hibernia	France	IG	100,0	98,6		IG	100,0	98,6	
HVP	France	IG	100,0	98,6		IG	100,0	98,6	
Opéra Rendement	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
OPPCI Powerhouse	France	VM	47,4	47,4		ME	47,4	47,4	(4)
Rubin SARL	Luxembourg	VM	50,0	50,0	(4)				
Rueil Ariane	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
S.A.P.A - CFH Algonquin Management Partners France Italia	France	IG	100,0	98,6		IG	100,0	98,6	(4)
SAS Defense CB3	France	VM	25,0	25,0	(4)				
SAS Preim Healthcare	France	VM	24,4	24,4	(4)				
SAS Velizy	France	VM	33,3	33,3	(4)				
SCI 68/70 rue de Lagny-Montreuil	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Alphapark	France	VM	50,0	50,0	(4)				
SCI BNP Paribas Pierre I	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI BNP Paribas Pierre II	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Bobigny Jean Rostand	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Cardif Logement	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Carma Grand Horizon SARL	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Citylight Boulogne	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Clichy Nuovo	France	VM	50,0	50,0	(4)				
SCI Corosa	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Défense Etoile	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Défense Vendôme	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Etoile du Nord	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Fontenay Plaisance	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Imefa Vélizy	France	VM	21,8	21,8	(4)				
SCI Le Mans Gare	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Liberté	France	VM	50,0	50,0	(4)				
SCI Nanterre Guilleraies	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Nantes Carnot	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Odyssée	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Pantin les Moulins	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Paris Batignolles	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Paris Cours de Vincennes	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Porte d'Asnieres	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Porte de Claye	France	ME	45,0	45,0		ME	45,0	45,0	
SCI Reumal Investissements	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Rue Moussorgski	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Rueil Caudron	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Saint Denis Landy	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI Saint Denis Miterrand	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
SCI SCOO (Société des Centres d'Oc et d'Oil)	France	ME	46,4	46,4		ME	46,4	46,4	
SCI Vendôme Athénes	France	VM	50,0	50,0	(4)				
SCI Villeurbanne Stalingrad	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Valeur Pierre Epargne	France	IG	100,0	100,0		IG	100,0	100,0	
Entités structurées									
BNPP CP Cardif Alternative	France	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP CP Cardif Private Debt	France	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP France Crédit	France	IG	-	-		IG	-	-	
Camgestion Obliflexible	France	IG	-	-		IG	-	-	
Cardif Alternatives Part I	France	IG	-	-		IG	-	-	
Cardif BNPP IP Convertibles World	France	IG	-	-		IG	-	-	
Cardif BNPP IP Equity Frontier Markets USD	France	IG	-	-		IG	-	-	
Cardif BNPP IP Signatures	France	IG	-	-		IG	-	-	
Cardif BNPP IP Smid Cap Euro	France	IG	-	-		IG	-	-	
Cardif BNPP IP Smid Cap Europe	France	IG	-	-		IG	-	-	
CARDIF CPR Base Credit	France	IG	-	-		IG	-	-	
Cardif Edram Signatures	France	IG	-	-		IG	-	-	
Cardif Vita Convex Fund EUR	France	IG	-	-		IG	-	-	
Cedrus Carbon Initiative Trends	France	IG	-	-		IG	-	-	
FP Cardif Convex Fund USD	France	IG	-	-		IG	-	-	
G C Thematic Opportunities II (Ireland)	France	IG	-	-		IG	-	-	
Natio Fonds Athénes Investissement N°5	France	IG	-	-		IG	-	-	
Natio Fonds Colline International	France	IG	-	-		IG	-	-	
Natio Fonds Collines Investissement N°1	France	IG	-	-		IG	-	-	
Natio Fonds Collines Investissement N°3	France	IG	-	-		IG	-	-	
New Alpha Cardif Incubator Fund	France	IG	-	-		IG	-	-	
Permal Cardif Co-Investment Fund	France	IG	-	-		IG	-	-	
Tikehau Cardif Loan Europe	France	IG	-	-		IG	-	-	
Valtitres FCP	France	IG	-	-		IG	-	-	

Le pourcentage d'intérêt reflète la participation directe et indirecte du Groupe dans la société concernée.

(1) Sortie de périmètre

(2) Variation de taux : relution

(3) Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux

(4) Entrée de périmètre

VM Participation dans une entité sous influence notable ou contrôle conjoint évaluée à la valeur de marché par résultat

*ME * Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif*

2.2 INTÉRÊTS MINORITAIRES SIGNIFICATIFS

L'appréciation du caractère significatif des intérêts minoritaires est fondée sur la contribution des filiales correspondantes au bilan (avant élimination des opérations réciproques) et au résultat du Groupe BNP Paribas Cardif.

	30 juin 2018				
En millions d'euros, au	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Total Bilan (1)	Résultat net attribué aux minoritaires de la filiale	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
Cardif Insurance Japan (sociétés Life & Non Life)	25%	25%	646	3	-
Cardif IARD	34%	34%	85	(4)	-

	31 décembre 2017				
En millions d'euros, au	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Total Bilan (1)	Résultat net attribué aux minoritaires de la filiale	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
Cardif Life Insurance Co. Ltd	15%	15%	3 222	1	-

(1) Montants avant élimination des opérations réciproques

Au cours du premier semestre 2018, BNP Paribas Cardif a procédé à la cession partielle de 25% des parts de Cardif Life Insurance Japan et de Cardif Non Life Insurance Japan dans le cadre du développement des partenariats au Japon. En outre, le taux de détention de BNP Paribas Cardif dans Cardif IARD a été porté à 66%, suite à une augmentation de capital dilutive.

Dans le cadre de son investissement dans certaines entités, le Groupe BNP Paribas Cardif a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation. La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 33 millions d'euros au 30 juin 2018.

NOTE 3 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Opérations du premier semestre 2018

Le 29 juin 2018, BNP Paribas Cardif a pris le contrôle de Natio Assurance, une société d'assurance non vie en France, en acquérant les parts que le Groupe AXA détenait dans cette entité. Avant cette opération, le Groupe BNP Paribas Cardif détenait 50% de l'entité.

Cette opération a conduit le Groupe BNP Paribas Cardif à consolider cette entité par intégration globale (auparavant, le Groupe BNP Paribas Cardif exerçait un contrôle conjoint sur Natio Assurance et la consolidait par mise en équivalence).

Opérations du premier semestre 2017

Aucune opération significative de regroupement d'entreprises n'a eu lieu au cours du premier semestre 2017.

NOTE 4 NOTES RELATIVES AU BILAN CONSOLIDÉ

4.1 ÉCARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	30 juin 2018	31 décembre 2017
VALEUR NETTE COMPTABLE EN DÉBUT DE PÉRIODE	248	192
Acquisitions	-	57
Effet des variations de parité monétaires	0	(1)
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	248	248
Valeur brute comptable	248	248
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	-	-

Les écarts d'acquisition se répartissent par unité génératrice de trésorerie de la manière suivante :

	Valeur Nette Comptable		Dépréciations comptabilisées au cours de l'exercice		Acquisitions de l'exercice	
En millions d'euros, au	30 juin 2018	31 décembre 2017	30 juin 2018	31 décembre 2017	30 juin 2018	31 décembre 2017
France	37	37	-	-	-	-
Italie	196	196	-	-	-	57
Reste de l'Europe	14	14	-	-	-	-
Asie	1	1	-	-	-	-
TOTAL DES ÉCARTS D'ACQUISITION POSITIFS	248	248	-	-	-	57

4.2 IMMOBILIER DE PLACEMENT

La rubrique « immobilier de placement » correspond aux terrains, immeubles et fonds de commerce acquis avec les immeubles. Ceux-ci sont représentatifs des actifs investis dans le cadre de l'activité d'assurance-vie et qui ne sont pas affectés à des contrats en Unités de Compte présentés dans la rubrique « Placements en Unités de Compte ».

	30 juin 2018				31 décembre 2017			
En millions d'euros, au	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur de marché
TOTAL IMMOBILIER DE PLACEMENT	3 627	(489)	3 138	4 128	3 544	(438)	3 106	4 102

La dotation nette aux amortissements de l'exercice au 30 juin 2018 s'élève à 31 millions d'euros, contre 57 millions d'euros au 31 décembre 2017.

4.3 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

En millions d'euros, au	30 juin 2018			31 décembre 2017		
	Net	dont dépréciations	dont variation de valeur comptabilisées directement en capitaux propres	Net	dont dépréciations	dont variation de valeur comptabilisées directement en capitaux propres
Actions et autres titres à revenu variable	6 426	(300)	1 094	6 825	(373)	1 492
Obligations et autres titres à revenu fixe	99 304	-	9 639	102 712	-	11 331
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	105 730	(300)	10 733	109 537	(373)	12 823

Les variations de valeur d'actifs comptabilisées directement en capitaux propres se décomposent comme suit :

En millions d'euros, au	30 juin 2018			31 décembre 2017		
	Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Réévaluation non couverte des titres, comptabilisée en "Actifs financiers disponibles à la vente"	**9 639**	**1 094**	**10 734**	**11 331**	**1 492**	**12 823**
Impôts différés liés à cette réévaluation	(2 592)	(301)	(2 892)	(3 069)	(397)	(3 466)
Provision pour participation aux bénéfices différée des entités d'assurance, nette d'impôts différés	(6 207)	(701)	(6 907)	(7 258)	(975)	(8 232)
Quote-part de réévaluation sur titres disponibles à la vente des entités mises en équivalence, nette d'impôt différé et de participation aux bénéfices différée	6	22	28	11	45	56
Réévaluation sur titres disponibles à la vente reclassés en prêts et créances restant à amortir	(8)	-	(8)	(9)	-	(9)
TOTAL [1]	839	115	954	1 005	166	1 171

(1) Ce total est inclus dans la catégorie "Total des variations comptabilisées directement en capitaux propres" du tableau de variation des capitaux propres

4.4 PLACEMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Ce poste regroupe les actifs financiers valorisés sur option à la valeur de marché ou de modèle par résultat.

En millions d'euros, au	30 juin 2018	31 décembre 2017
Actions et titres à revenus variables	18 159	16 809
Obligations et autres titres à revenus fixes	19 619	16 951
TOTAL DES PLACEMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	37 778	33 760

4.5 PRÊTS ET CRÉANCES

En millions d'euros, au	30 juin 2018		31 décembre 2017	
	Valeur nette comptable	dont dépréciations	Valeur nette comptable	dont dépréciations
PRÊTS ET CRÉANCES	1 701	-	1 837	-
dont placements des entreprises d'assurance	*1 676*	*-*	*1 818*	*-*
dont placements des autres activités	*25*	*-*	*18*	*-*

4.6 INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET DÉRIVÉS INCORPORÉS SÉPARÉS

La valeur de marché positive ou négative des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction représente la valeur de remplacement de ces instruments.

4.6.1 Valeur de marché par instrument financier dérivé

La valeur de marché des instruments dérivés figurant à l'actif et au passif du bilan se décompose comme suit :

En millions d'euros, au	30 juin 2018		31 décembre 2017	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux	405	429	285	346
Instruments dérivés de change	100	44	72	53
Instruments dérivés sur actions	0	-	22	6
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET DÉRIVÉS INCORPORÉS SÉPARÉS	505	473	379	405
dont placements des entreprises d'assurance	*463*	*470*	*374*	*380*
dont placements des autres activités	*42*	*3*	*5*	*26*

Ces montants incluent les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

4.6.2 Montants notionnels des instruments financiers dérivés

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe BNP Paribas Cardif sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros, au	30 juin 2018			31 décembre 2017		
	Marchés organisés	Gré à gré	Total	Marchés organisés	Gré à gré	Total
Instruments dérivés de taux	1 403	21 254	22 657	593	20 632	21 225
Instruments dérivés de change	-	10 252	10 252	-	6 990	6 990
Instruments dérivés sur actions	232	1 400	1 632	39	300	339
INSTRUMENTS DÉRIVÉS (NOTIONNELS)	1 634	32 907	34 541	632	27 922	28 554

4.7 DÉTERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

4.7.1 Dispositif de valorisation

Le Groupe BNP Paribas Cardif a retenu pour principe de disposer d'une filière unique et intégrée de production et de contrôle de la valorisation des instruments financiers utilisée à des fins de gestion quotidienne du risque et d'information financière. Ce dispositif se fonde sur une valorisation économique unique, sur laquelle s'appuient les décisions de BNP Paribas Cardif et ses stratégies de gestion des risques.

Dans son évaluation régulière de la valorisation des actifs, le Groupe BNP Paribas Cardif dispose d'une procédure d'affectation des Niveaux (« Level Policy »), document de référence reprenant les critères à prendre en compte pour le positionnement des niveaux des instruments financiers.

4.7.2 Description des principaux instruments au sein de chaque niveau de la hiérarchie

Comme détaillé dans la Note « Principes et méthodes comptables », les instruments financiers à la valeur de marché sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux. Cette hiérarchie est également appliquée aux instruments financiers, actifs comme passifs, comptabilisés au coût amorti.

	30 juin 2018				31 décembre 2017			
En millions d'euros, au	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments financiers à la valeur de marché								
Actifs financiers disponibles à la vente	92 263	13 172	295	105 730	98 338	10 335	863	109 536
Instruments financiers en valeur de marché par résultat [1]	65 184	17 539	4 637	87 360	65 061	13 420	3 324	81 804
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	-	505	-	505	11	368	-	379
Valeur de marché des instruments financiers au coût amorti								
Prêts et créances	127	1 480	125	1 732	130	1 494	248	1 872
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 238	-	-	4 238	4 816	-	-	4 816
ACTIFS FINANCIERS	**161 812**	**32 696**	**5 057**	**199 566**	**168 356**	**25 617**	**4 435**	**198 408**
Instruments financiers à la valeur de marché								
Instruments dérivés passifs	1	472	-	473	1	404	-	405
Valeur de marché des instruments financiers au coût amorti								
Dettes subordonnées	-	4 559	-	4 559	-	4 783	-	4 783
Pensions données	-	7 894	-	7 894	-	8 668	-	8 668
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	3 532	-	3 532	-	3 354	-	3 354
PASSIFS FINANCIERS	**1**	**16 456**	**-**	**16 458**	**1**	**17 209**	**-**	**17 211**

[1] *y compris les placements en Unités de Compte*

Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés à la valeur de marché

Cette partie présente les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, et les principaux instruments qui s'y rapportent.

- Niveau 1 : ce niveau regroupe l'ensemble des valeurs mobilières et des produits dérivés qui sont cotés sur une bourse de valeurs ou cotés en continu sur d'autres marchés actifs.

  Cette catégorie inclue notamment les actions et les obligations liquides, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options…). Elle comprend les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement.

- Niveau 2 : les titres classés en Niveau 2 comprennent les titres moins liquides que ceux de Niveau 1. Ils sont classés au Niveau 2 notamment lorsque les prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marché actifs sont régulièrement observables, sans qu'ils soient pour autant directement exécutables. Ces prix sont issus notamment des services de publication de consensus de marché auxquels contribuent les teneurs de marché actifs ainsi que des cours indicatifs produits par des courtiers ou des négociateurs actifs.

  Ce niveau regroupe les autres actions, certaines obligations d'Etats ou d'entreprises dont la valorisation est peu fréquente, les autres parts de fonds et OPCVM et les dérivés négociés de gré à gré.

- Niveau 3 : les titres de Niveau 3 comprennent principalement les parts de fonds et les actions non cotées qui sont constituées pour l'essentiel de parts dans des sociétés et fonds de capital-risque.

  Les actions et autres titres à revenu variable non cotés de Niveau 3 sont évalués en utilisant l'une des méthodes suivantes : quote-part d'actif net réévalué, multiples de sociétés équivalentes, actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société, approche multicritères.

Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les éléments d'information fournis au titre de la valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- Ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 30 juin 2018. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée et ne pourrait en pratique pas l'être ;
- La réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées,

pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente.

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au coût amorti au sein du Groupe BNP Paribas Cardif : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. À défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers. La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les actifs détenus jusqu'à l'échéance dont la maturité initiale est inférieure à un an est la valeur comptabilisée.

4.7.3 Tableau de variation des instruments financiers de Niveau 3

Pour les instruments financiers de Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus au cours de l'exercice semestriel :

En millions d'euros	Actifs financiers		
	Instruments financiers disponibles à la vente	Instruments financiers en valeur de marché par résultat	Total
Situation au 31 décembre 2017	**863**	**3 324**	**4 187**
Entrée de périmètre	70	-	70
Achats	110	1 047	1 157
Ventes	(219)	(798)	(1 017)
Règlements	(295)	(73)	(368)
Reclassification	(1 960)	900	(1 059)
Transfert dans le niveau 3	1 735	12	1 746
Transfert hors du niveau 3	(4)	(18)	(22)
Gains comptabilisés en compte de résultat (actif +)	41	280	321
Pertes comptabilisées en compte de résultat (actif -)	(31)	(38)	(70)
Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	(1)	1	0
Variation d'actifs comptabilisés en capitaux propres	(14)	-	(14)
Situation au 30 juin 2018	**295**	**4 637**	**4 932**

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les évènements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

4.8 CAPITAL

	30 juin 2018			31 décembre 2017		
	En nombre (milliers)	Valeur unitaire (euros)	En valeur (euros)	En nombre (milliers)	Valeur unitaire (euros)	En valeur (euros)
Actions émises à l'ouverture	62 483	2,40	149 959 051	62 483	2,40	149 959 051
ACTIONS ÉMISES À LA CLÔTURE	62 483	2,40	149 959 051	62 483	2,40	149 959 051

4.9 DETTES DE FINANCEMENT

4.9.1 Détail des dettes subordonnées au coût amorti et des dettes de financement représentées par un titre

Les dettes de financement du Groupe BNP Paribas Cardif sont composées uniquement de dettes subordonnées valorisées au bilan pour leur montant nominal.

Opérations réalisées en 2017

Le 25 septembre 2017, BNP Paribas Cardif a remboursé un titre subordonné remboursable émis en décembre 2011 d'une valeur nominale de 753 millions d'euros. Cette émission offrait au souscripteur, BNP Paribas SA, une rémunération variable Euribor 3 Mois + 5.20%.

Le 26 septembre 2017, BNP Paribas Cardif a émis un Titre Subordonné Remboursable d'une valeur nominale de 760 millions d'euros et d'une maturité de 30 ans. Ce titre souscrit par BNP Paribas SA lui offre une rémunération à taux variable Euribor 3 Mois + 2.68%. Le coupon est payé trimestriellement. Ce titre pourra être remboursé à l'issue d'une période de 10 ans.

Le 29 septembre 2017, BNP Paribas Cardif a remboursé un titre subordonné à durée indéterminée émis en mars 2012 d'une valeur nominale de 710 millions d'euros. Cette émission offrait au souscripteur, BNP Paribas SA, une rémunération variable Euribor 3 Mois + 6.35%.

Le 29 septembre 2017, BNP Paribas Cardif a émis un Titre Subordonné Remboursable d'une valeur nominale de 710 millions d'euros et d'une maturité de 30 ans. Ce titre souscrit par BNP Paribas SA lui offre une rémunération à taux variable Euribor 3 Mois + 2.73%. Le coupon est payé trimestriellement. Ce titre pourra être remboursé à l'issue d'une période de 10 ans.

Le 29 novembre 2017, BNP Paribas Cardif a émis un Titre Subordonné Remboursable d'une valeur nominale de 750 millions d'euros et d'une maturité de 7 ans. Ce titre offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 1%. Le coupon est payé annuellement. Ce titre pourra être remboursé à l'issue d'une période de 5 ans.

Le 14 décembre 2017, BNP Paribas Cardif a émis un Titre Subordonné Remboursable d'une valeur nominale de 170 millions d'euros et d'une maturité de 30 ans. Ce titre souscrit par BNP Paribas SA lui offre une rémunération à taux variable Euribor 3 Mois + 1.80%. Le coupon est payé trimestriellement. Ce titre pourra être remboursé à l'issue d'une période de 10 ans.

Le 18 décembre 2017, BNP Paribas Cardif a remboursé un titre subordonné remboursable émis en décembre 2012 d'une valeur nominale de 277 millions d'euros. Cette émission offrait au souscripteur, BNP Paribas SA, une rémunération variable Euribor 3 Mois + 4.75%.

Le paiement des intérêts des titres subordonnés et le remboursement de ces titres peuvent être différés lorsque le capital de solvabilité requis (ou le minimum de capital requis en fonction de la classification Solvabilité II) n'est pas respecté ou que ce paiement ou remboursement entrainerait un tel non-respect. Ce différé est maintenu jusqu'à ce que BNP Paribas Cardif respecte ce capital de solvabilité requis (ou minimum de capital requis) et que le paiement ou remboursement ne soit plus susceptible d'entrainer un tel non-respect.

Opérations réalisées en 2018

Le 20 mars 2018, Cardif Life Insurance Japan a émis un Prêt Subordonné Remboursable d'une valeur nominale de 7 700 millions de Yen et d'une maturité de 10 ans. Ce prêt a été souscrit par Sumitomo Mitsui Trust Bank à hauteur de 20% (soit 12 millions d'euros). Les 80% restant ont été souscrits par BNP Paribas Cardif et sont éliminés au niveau consolidé. Ce prêt offre une rémunération fixe de 1.18178%. Le coupon est payé semestriellement. Ce prêt pourra éventuellement être remboursé à l'issue d'une période de 5 ans.

Détail des dettes subordonnées au 30 juin 2018

En millions d'euros	Emetteur	Souscripteur	Date d'émission	Échéance	Date de call	Taux avant date de call	Taux après la 1ère date de call	Valeur nominale
PSDI	Cardif Assurance Vie	BNP Paribas	23/12/2004	Indéterminée	23/12/2019	4,40% jusqu'au 22/12/2014 puis 2,498%	2,498%	125
PSDI	Cardif Assurance Vie	BNP Paribas	23/12/2004	Indéterminée	23/12/2019	4,40% jusqu'au 22/12/2014 puis 2,498%	2,498%	32
TSDI	BNP Paribas Cardif	Tiers	25/11/2014	Indéterminée	25/11/2025	0,04032	Euribor 3 Mois + 3,93%	987
TSDI	BNP Paribas Cardif	BNP Paribas	25/11/2014	Indéterminée	25/11/2025	0,04032	Euribor 3 Mois + 3,93%	12
PSR	Cardif Assurance Vie	BNP Paribas	18/12/2015	18/12/2025	18/12/2020	Euribor 3 Mois + 2,46%	Euribor 3 Mois + 2,66%	182
TSR	Cardif Assurance Risques Divers	BNP Paribas	28/06/2016	28/06/2026	28/06/2021	Euribor 3 Mois + 3,15%	Euribor 3 Mois + 3,15%	200
TSR	Cardif Assurance Vie	BNP Paribas	27/09/2016	27/09/2026	27/09/2021	Euribor 3 Mois + 2,71%	Euribor 3 Mois + 2,71%	650
TSR	BNP Paribas Cardif	BNP Paribas	26/09/2017	26/09/2047	26/09/2027	Euribor 3 Mois + 2,68%	Euribor 3 Mois + 2,68%	760
TSR	BNP Paribas Cardif	BNP Paribas	29/09/2017	29/09/2047	29/09/2027	Euribor 3 Mois + 2,73%	Euribor 3 Mois + 2,73%	710
TSR	BNP Paribas Cardif	Tiers	29/11/2017	29/11/2024	29/11/2027	1,00%	1,00%	750
TSR	BNP Paribas Cardif	BNP Paribas	14/12/2017	14/12/2047	14/12/2027	Euribor 3 Mois + 1,80%	Euribor 3 Mois + 1,80%	170
PSR	Cardif Life Insurance Japan	Tiers	20/03/2018	20/03/2028	20/03/2023	Swap TIBOR + 0,9% (Fixe) i.e 1,18178%	TIBOR 6 Mois + 1,9% (Flottant)	12
Total Dettes subordonnées - Montant nominal								**4 590**
Dettes rattachées et frais d'émission d'emprunt étalés								19
TOTAL DETTES SUBORDONNÉES								4 609

4.9.2 Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire

Comme au 31 décembre 2017, elles incluent notamment des emprunts en devises destinés à couvrir des prises de participation dans des filiales situées en dehors de la zone Euro.

4.10 PASSIFS LIÉS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT HORS PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE

Conformément à la recommandation ANC n°2013-05, les passifs résultant de contrats d'assurance et de réassurance sont décomposés en passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance relevant de la norme IFRS 4 et passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement relevant en principe de la norme IAS 39, mais qui se subdivisent entre les contrats à participation bénéficiaire discrétionnaire comptabilisés selon IFRS 4 et les dépôts relatifs à des contrats d'investissement comptabilisés selon IAS 39.

Au sein de ces deux rubriques, les passifs relatifs aux contrats en Unités de Compte sont isolés.

La ventilation des passifs relatifs à des contrats d'assurance et d'investissement relevant des normes IFRS 4 et IAS 39 se présente comme suit :

	30 juin 2018			31 décembre 2017		
En millions d'euros, au	Brut de réassurance	Réassurance cédée	Net de réassurance	Brut de réassurance	Réassurance cédée	Net de réassurance
Provisions pour primes non acquises	2 706	383	2 323	2 700	390	2 310
Provisions pour sinistres	1 817	296	1 521	1 535	290	1 245
Provisions pour participation aux bénéfices	2	-	2	2	-	2
Autres provisions techniques	170	5	165	158	4	153
Contrats d'assurance Non Vie	**4 695**	**684**	**4 012**	**4 395**	**684**	**3 711**
Provisions mathématiques des contrats d'assurance	80 830	1 789	79 040	80 087	1 841	78 246
Provisions mathématiques des contrats d'assurance - Unités de Compte	46 252	559	45 693	44 568	550	44 018
Provisions mathématiques des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire	30 774	-	30 774	29 335	-	29 335
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire - Unités de Compte	3 667	-	3 667	3 534	-	3 534
Prestations à payer (sinistres, rachats, termes)	1 673	99	1 575	1 408	90	1 317
Provisions pour participation aux bénéfices	4 531	-	4 531	4 170	-	4 170
Autres provisions techniques	194	4	191	208	4	204
Contrats d'assurance Vie et contrats d'investissement	**167 922**	**2 451**	**165 471**	**163 308**	**2 485**	**160 823**
TOTAL DES PASSIFS LIÉS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT	172 617	3 135	169 482	167 702	3 169	164 533
DONT PASSIFS TECHNIQUES LIÉS AUX CONTRATS D'ASSURANCE	*138 177*	*3 135*	*135 041*	*134 834*	*3 169*	*131 665*
DONT PASSIFS TECHNIQUES LIÉS AUX CONTRATS D'INVESTISSEMENT	*34 441*	-	*34 441*	*32 868*	-	*32 868*

4.11 PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE

En millions d'euros, au	30 juin 2018			31 décembre 2017		
	Participation aux bénéfices différée active	Participation aux bénéfices différée passive	Total	Participation aux bénéfices différée active	Participation aux bénéfices différée passive	Total
Participation aux bénéfices différée constatée par résultat	-	(5 095)	(5 095)	-	(4 962)	(4 962)
Participation aux bénéfices différée constatée par capitaux propres	-	(9 704)	(9 704)	-	(11 567)	(11 567)
TOTAL	-	(14 799)	(14 799)	-	(16 528)	(16 528)

La provision pour participation différée aux bénéfices résulte de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, des filiales d'assurance-vie en France et en Italie, dans les plus et moins-values latentes et les dépréciations constatées sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Elle est déterminée à partir de calculs stochastiques modélisant les plus ou moins-values latentes attribuables aux assurés en fonction des scénarios économiques, ainsi que d'hypothèses de taux servis et de collecte.

NOTE 5 INFORMATION COMPLEMENTAIRE

5.1 EVENEMENT POSTERIEUR À LA CLOTURE

Au troisième trimestre 2018, la détérioration de la situation économique en Argentine, marquée par une forte inflation et la dépréciation du Peso, conduit BNP Paribas Cardif à s'interroger sur la nécessité d'appliquer les dispositions normatives relatives à l'information financière dans les économies hyper-inflationnistes. Compte tenu de la faible exposition du Groupe BNP Paribas Cardif en Argentine, l'impact éventuel de l'application de ces dispositions serait non significatif.